

LES ARTISANS PRIVÉS DE FORMATION

Le Fonds d'assurance formation des chefs d'entreprise artisanale (FAFCEA) chargé de financer la formation professionnelle continue des artisans, se voit contraint de suspendre ses financements **au plus tard** à compter du 15 mars 2019 : à cette date, **plus aucune demande de financement ne pourra être honorée**.

Cette situation inacceptable découle du transfert aux Urssaf, depuis le 1er janvier 2018, de la collecte des contributions à la formation continue des artisans, qui était précédemment assurée par la DGFIP (services fiscaux). Or ce transfert a entraîné un **assèchement de la collecte, donc des ressources du FAFCEA**, en raison de l'impréparation totale de cette réforme engagée par le gouvernement précédent.

Ainsi, **170 000 entreprises artisanales cotisantes répertoriées dans les fichiers du Trésor public ont « inexplicablement » disparu des fichiers des Urssaf** lors de ce transfert de collecte, et ne sont toujours pas identifiées à ce jour.

Dans le même temps, un certain nombre de chefs d'entreprise ayant le statut de salarié n'ont pas versé leur contribution dans la mesure où cette collecte a été réalisée dans la plus grande confusion.

Le résultat prévisionnel du FAFCEA est ainsi en **déficit de 32 millions d'euros** au titre de l'exercice 2018, avec une **collecte réduite à 33,8 millions d'euros contre 72 millions d'euros l'année précédente**.

Le FAFCEA demande expressément au Gouvernement d'intervenir et de tout mettre en œuvre pour permettre aux artisans de préserver leur accès à la formation professionnelle continue.